



RAPPORT D'ACTIVITES

Déchets ménagers et assimilés

Rapport annuel sur le prix et la qualité du
service public d'élimination des déchets

2018

Communauté de Communes

CC Meurthe
3m Mortagne
moselle

GLOSSAIRE	3
Tableau sur la composition des déchets municipaux	4
1. Fonctionnement et organisation du service	5
Compétence	5
Communes et populations desservies	5
Le groupe de travail	6
Les agents	7
Le matériel affecté au service	7
Quelle organisation en 2018 ?	7
Harmonisation et optimisation du service	9
2. La collecte des déchets sur le territoire de la CC3M	12
Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	12
La collecte sélective	12
Les biodéchets – opération composteurs	14
Les déchets verts hors déchetterie	14
Les déchetteries	15
3. Le traitement des déchets issus du territoire de la CC3M	20
4. Analyse des tonnages collectés et traités	22
Tonnages globaux	22
Tonnages d'OMR	23
Tonnages relatifs à la collecte sélective	24
Tonnages de déchets verts	26
Tonnages de déchets issus des déchetteries	28
Tonnages des autres collectes	30
5. Indicateurs financiers	31
Modalités de financement	31
Coûts des prestations	32
Valorisation et soutiens	33
La matrice des couts	34
6. Prévention et sensibilisation	36
Les animations de l'ambassadeur du tri	36
La communication	37

- **ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- **CC3M** : Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle
- **CCB** : Communauté de Communes du Bayonnais
- **CCM** : Communauté de Communes de la Mortagne
- **CCVM** : Communauté de Communes du Val-de-Meurthe
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- **DEEE ou D3E** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DIB** : Déchets Industriels Banals
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés
- **GEMF** : Gros ElectroMénager Froid
- **GEMHF** : Gros ElectroMénager Hors Froid
- **GM** : Gros de Magasin
- **JRM** : Journaux, Revues, Magazines
- **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAM** : Petit Appareil en Mélange
- **PAP** : Porte-à-porte
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PEHD** : PolyEthylène Haute Densité
- **PET** : PolyEthylène Téréphtalate (il peut être clair ou foncé)
- **PCC** : Papier Carton Complexé
- **PCNC** : Papier Carton Non Complexé
- **PLP** : Plan Local de Prévention
- **SDD** : Soutien au Développement Durable
- **SINOE** : Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- **TLC** : Textiles, Linge de maison, Chaussures
- **RIEOM** : Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **RI** : Redevance Incitative

TABLEAU SUR LA COMPOSITION DES DECHETS MUNICIPAUX

Le tableau ci-dessous présente les grandes catégories de déchets ainsi que leur composition :



Source : ADEME, Déchets édition 2014

1. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DU SERVICE

COMPETENCE

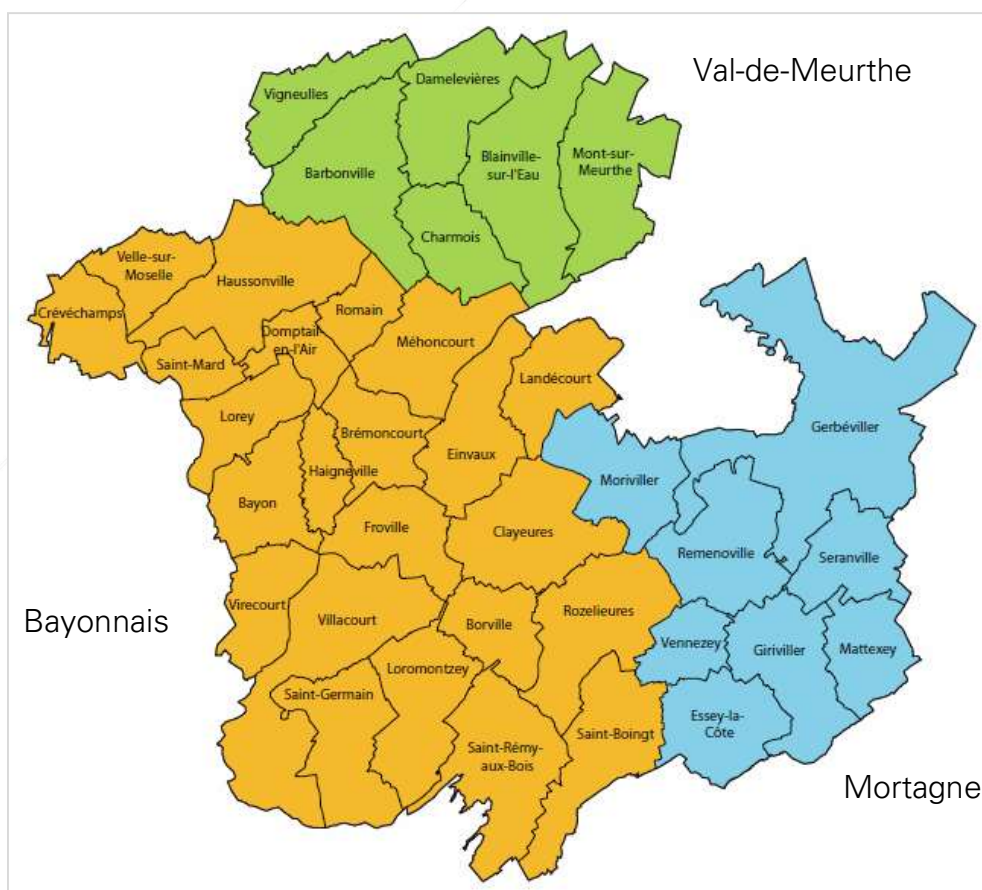
La Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) assure la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Cette compétence était déjà exercée par les trois anciennes collectivités avant la fusion du 1^{er} janvier 2017. Dans les faits, les modalités mises en œuvre étaient différentes d'un territoire à l'autre selon les équipements disponibles, le type de financement appliqué, le mode de gestion, etc.

COMMUNES ET POPULATIONS DESSERVIES

La Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle résulte de la fusion de la Communauté de Communes du Bayonnais (sans Tonnoy ni Ferrières), de la Communauté de Communes du Val-de-Meurthe (sans Rehainviller) et de l'adjonction des communes d'Essey-la-Côte, Gerbéviller, Giriviller, Mattexey, Moriviller, Remenoville, Seranville et Vennezey, issues de la dissolution de la Communauté de Communes de la Mortagne.

Le territoire regroupe 37 communes, soit 17 041 habitants.



Le tableau ci-dessous indique le nombre d'habitants par commune de la CC3M :

Commune	Nombre d'habitants	Commune	Nombre d'habitants
Barbonville	447	Loromontzey	91
Bayon	1 618	Mattexey	68
Blainville-sur-l'Eau	4 028	Méhoncourt	240
Borville	103	Mont-sur-Meurthe	1 123
Brémoncourt	168	Moriviller	95
Charmois	189	Remenoville	170
Clayeuses	191	Romain	71
Crévéchamps	395	Rozelieures	196
Damelevières	3 224	Saint-Boingt	75
Domptail-en-l'Air	72	Saint-Germain	163
Einvaux	355	Saint-Mard	90
Essey-la-Côte	82	Saint-Rémy-aux-Bois	71
Froville	123	Seranville	98
Gerbéviller	1 375	Velle-sur-Moselle	291
Giriviller	71	Vennezey	52
Haigneville	56	Vigneulles	248
Haussonville	311	Villacourt	418
Landécourt	96	Virecourt	465
Lorey	112	TOTAL	17 041

LE GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail est animé par le Vice-Président en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés, Thierry MERCIER. Il est assisté de l'agent de développement en charge de ces missions. Selon les besoins, l'ambassadeur du tri peut être amené à intervenir. Ce dernier anime les réunions relatives au Plan Local de Prévention conjointement avec le Vice-Président.

Le groupe de travail, constitué d'une trentaine de personnes (élus et habitants), se réunit plusieurs fois par an selon les besoins et les actions en cours. En 2018, il y a eu quatre rendez-vous. A ces réunions, s'ajoutent deux invitations à des Conseils Communautaires (restitution des phases 2 et 3 de l'étude d'harmonisation et d'optimisation).

Le rôle du groupe de travail est d'assurer un suivi régulier des dossiers et d'émettre des propositions visant à une amélioration constante du service proposé aux usagers tout en respectant les évolutions réglementaires auxquelles la collectivité doit se conformer.

Ces propositions sont ensuite présentées aux membres du Bureau puis aux Conseillers Communautaires, pour délibération.

LES AGENTS

Plusieurs agents sont affectés en totalité ou ponctuellement au service de gestion des déchets ménagers et assimilés. Cela est notamment le fait des besoins en remplacements pour les services en régie (ordures ménagères sur le secteur du Val-de-Meurthe et déchetterie à Blainville-sur-l'Eau) et des besoins temporaires liés au service (nettoyage des PAV, réparations diverses).

LE MATERIEL AFFECTE AU SERVICE

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service et notamment des activités en régie, la CC3M dispose de :









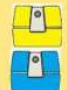








- 1 compacteur à cartons de 2016 (déchetterie de Blainville-sur-l'Eau)
- 1 véhicule de collecte des OMR 16m³ Renault diesel de 2005
- 1 véhicule de collecte des OMR 20m³ Volvo diesel de 2012
- 1 tracteur Kubota de 2016 servant également au retroussage des déchets verts sur la plateforme de la déchetterie à Blainville-sur-l'Eau
- 1 véhicule Fiat Ducato de 2004 (pour l'ensemble des besoins des services).

La collectivité dispose également d'un parc de bacs et de pièces détachées ainsi que des bornes pour l'apport volontaire des déchets recyclables.

QUELLE ORGANISATION EN 2018 ?

Suite à la fusion, différents modes de fonctionnement cohabitent au sein du service de gestion des déchets sur le territoire de la CC3M. Cela est également le cas pour les modes de financement puisqu'une partie du territoire est en Redevance Incitative/RI (ex-CCM et ex-CCB) alors que l'autre partie du territoire finance le service par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères/TEOM (ex-CCVM).

Le tableau ci-dessous présente les diverses modalités de gestion du service au sein du même territoire :

Flux	Territoire	Précollecte	Collecte	Traitement
OMR	ex CC Mortagne	 Bacs pucés	 Porte à porte C1 en prestation (VEOLIA)	Incinération à Rambervillers 88 (SOVAD)
	ex CC Val de Meurthe	Aucune conteneurisation mise en place mais existence d'un service de vente de bacs proposé aux usagers	 Porte à porte C1 en régie	 Prétraitement à Laronxe (Betaigne Environnement - VEOLIA) puis incinération à Ludres (VAL'ERGIE)
	ex CC Bayonnais	 Bacs pucés	 Porte à porte C1 en prestation (VEOLIA)	Incinération à Ludres (VAL'ERGIE)
Recyclables hors verre	ex CC Mortagne	 1 flux : multimatériaux en sacs translucides (quelques bacs pour les professionnels)	 Porte à porte C0,5 en prestation (Barisien - SUEZ) Transfert à Betaigne Environnement - VEOLIA	Centre de tri à Epinal (SUEZ)
	ex CC Val de Meurthe	 2 flux en conteneurs aériens : emballages (non fibreux) et papiers / cartons (fibreux)	 Apport volontaire en prestation (VEOLIA) Transfert à Ludres (VEOLIA)	 Centre de tri à Epinal (SUEZ) pour les non fibreux + Centre de tri à Thion-les-Vosges (VEOLIA) pour les fibreux
	ex CC Bayonnais	 1 flux : multimatériaux en sacs translucides (quelques bacs pour les professionnels)	 Porte à porte C0,5 en prestation (VEOLIA)	Centre de tri à Dieulouard (PAPREC)
Verre	CC3M	 Conteneurs aériens	 Apport volontaire en prestation (MINERIS)	Verrerie à Gironcourt-sur-Vraine (OI Manufacturing)
Déchetteries	CC3M	 2 déchetteries communautaires à Bayon et Blainville sur l'Eau	 Bayon : gardiennage en prestation (SITA) et évacuation en prestation Blainville sur l'Eau : gardiennage en régie et évacuation en prestation	Filières spécifiques selon les flux
Services complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des textiles en apport volontaire - Collecte des déchets verts (ex-CCM) : plateformes ou benne de déchets verts ou sans collecte 			

Source : Inddigo

Afin de respecter les engagements contractuels de chacune des anciennes collectivités mais aussi pour se laisser le temps d'une réflexion sur l'organisation d'un service harmonisé, l'ensemble des marchés a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2018. Cette reconduction permet également d'obtenir une date de démarrage des futurs marchés commune à l'ensemble du territoire considéré.

La gestion des déchets a donc été maintenue à l'identique par rapport à la situation qui existait auparavant sur les trois anciens territoires.

HARMONISATION ET OPTIMISATION DU SERVICE

Une étude réalisée en trois étapes

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes dispose de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». Cette compétence est exercée de manière différente sur le territoire intercommunal comme indiqué précédemment.

En vertu de la loi NOTRe et du CGCT (Art. L.2333-79) en cas de fusion, le groupement compétent doit choisir un mode de financement unique et ne peut en aucun cas instituer la TEOM sur une partie de son périmètre et la REOM sur l'autre partie. L'application de cette disposition peut néanmoins conduire au maintien simultané de la Taxe et de la Redevance, pour une durée qui ne peut excéder cinq années.

La nécessité d'une réflexion sur le choix du mode de financement a amené l'intercommunalité à commander une étude sur l'harmonisation des pratiques en cours sur les anciens territoires (prestation, régie, points d'apport volontaire, sacs de tri en porte à porte, déchets verts décentralisés, ...), cela en anticipation du terme des marchés publics au 31 décembre 2018.

En effet, pour la CC3M, l'échéance de ces contrats était une opportunité pour accompagner l'organisation du service, dans le respect de la coordination à venir et dans l'optique d'une meilleure optimisation et maîtrise des coûts. Le choix d'un mode de financement identique sur l'ensemble du territoire contribue à cette réflexion globale.

Dans cette perspective, l'étude précitée a été menée depuis la fin de l'année 2017. Après restitution des phases 1 (état des lieux) en janvier 2018 et 2 (choix du scénario) en mars 2018, la phase 3 a permis de présenter un certain nombre de préconisations relatives à la mise en œuvre du dispositif choisi. Cette dernière étape de l'étude a également été l'occasion d'aborder les différents modes de financement possibles en vue de l'intégration d'une part incitative. Ainsi, lors du Conseil Communautaire du 13 juin 2018, la présentation du Bureau d'Etudes a permis d'analyser les modalités d'application inhérentes aux deux modes de financement et leurs conséquences en prévision d'un élargissement à l'ensemble du territoire communautaire.

L'ensemble des décisions prises par les élus communautaires devait également permettre la rédaction des pièces pour le renouvellement des marchés des déchets ménagers et assimilés (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019) ainsi que l'envoi du dossier de demande d'aide auprès de l'ADEME.

Les orientations retenues

Cette étude a été ponctuée d'un certain nombre de décisions prises par les élus communautaires. Voici les points abordés et délibérés en cours d'année :

- Afin d'harmoniser le financement du service des déchets ménagers et assimilés à l'échelle du territoire de la CC3M et d'atteindre les objectifs réglementaires, il a été décidé d'intégrer une part incitative au mode de financement prenant en compte la quantité de déchets réellement produite par l'utilisateur,

- Le gardiennage des deux déchetteries du territoire de la CC3M (sises à Bayon et Blainville-sur-l'Eau) sera géré en régie,
- Un contrôle d'accès par badge sera mis en place sur la déchetterie à Bayon (système identique à celui de la déchetterie à Blainville-sur-l'Eau), pour permettre aux habitants d'accéder à la déchetterie de leur choix,
- Maintien et extension des prestations de collectes et de traitements des déchets verts (bennes / plateformes) sur les communes qui en feraient la demande. Cette prestation fera l'objet d'un financement spécifique non supporté directement par la CC3M,
- Mise en place d'une conteneurisation pour le flux des ordures ménagères résiduelles étendue aux communes de Barbonville, Blainville sur l'eau, Charmois, Damelevières, Mont-sur-Meurthe et Vigneulles,
- Ajustement des règles de dotation sur les 23 communes suivantes Bayon, Borville, Brémoncourt, Clayeures, Crévéchamps, Domptail-en-l'Air, Einvaux, Froville, Haigneville, Haussonville, Landécourt, Lorey, Loromontzey, Méhoncourt, Romain, Rozelieures, Saint-Boingt, Saint-Germain, Saint-Mard, Saint-Rémy-aux-Bois, Velle-sur-Moselle, Villacourt et Virecourt,
- Mise en place, sur l'ensemble du territoire de la CC3M, d'un système de tarification incluant les variables levées et pesées,
- Mise en place d'une fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles en C1 (toutes les semaines) sur les communes d'au moins 1000 habitants et C0.5 (tous les 15 jours) sur les autres communes,
- La collecte des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble du territoire de la CC3M sera gérée en prestation de services,
- Extension de la collecte des recyclables (tri - hors verre) en porte à porte en sacs et bacs de tri aux communes de Barbonville, Blainville-sur-l'Eau, Charmois, Damelevières, Mont-sur-Meurthe et Vigneulles tout en prenant en compte, pour le territoire, le passage en extension des consignes de tri dans les années à venir,
- La collecte des recyclables (tri-hors verre), sur l'ensemble du territoire de la CC3M, sera gérée en régie,
- À compter du 1^{er} janvier 2019, le mode de financement choisi pour l'ensemble du territoire sera la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec part Incitative (RI).
Le choix dans ce mode de financement, induit les conséquences suivantes :

Cas d'une Redevance Incitative généralisée	2018	2019	2020
Sur ex-CCB et ex-CCM	Redevance Incitative sur la base des données comptabilisées en 2018	Redevance Incitative sur la base des données comptabilisées en 2019	Redevance Incitative sur la base des données comptabilisées en 2020
Sur ex-CCVM	TEOM « classique » Pas de comptabilisation de données de collecte (Système non mis en œuvre)	Période test* de Redevance Incitative (Facturation à blanc) et maintien de la TEOM « classique »	

*Cette phase devra s'étendre sur toute l'année 2019 en raison de la correspondance nécessaire avec la périodicité de la TEOM en année civile

Afin d'accompagner la bonne mise en œuvre de ces décisions, un règlement de collecte et de facturation ainsi qu'un règlement intérieur des déchetteries ont été élaborés puis votés en Conseil Communautaire de décembre 2018.

Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés

L'ensemble des marchés relatifs à la gestion des déchets ménagers arrive à échéance au 31 décembre 2018 (collecte et traitement des ordures ménagères, collecte et tri des papiers et emballages, collecte et transport du verre, déchets issus des déchetteries, logiciel de gestion des redevables, maintenance des bacs...). Pour la rédaction des pièces du marché, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été recruté (ANETAME INGENIERIE).

Afin de constituer un marché attractif et de favoriser une saine concurrence, un groupement de commande a été proposé entre la CC de Vezouze en Piémont (CCVP) et la CC Meurthe Mortagne Moselle (CC3M). Une convention de groupement formalise ce partenariat.

La procédure d'appel d'offres a été clôturée le 19 juillet 2018. Puis, la Commission d'appel d'offres a attribué les divers lots le 20 août 2018 de la manière suivante :

Lots	Prestations	Titulaires
1	Fourniture de bacs roulants (pucés ou non) pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables secs - Distribution et montage des bacs roulants - Initialisation des puces Mise à jour/création du fichier de redevables - Reprise des anciens bacs	COLLECTAL Sous-traitant SUEZ pour distribution/montage/fichier
2	Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte avec système informatique embarqué Maintenance des bacs	SUEZ RV
3	Fourniture d'un logiciel de gestion/facturation de la tarification incitative Hébergement et sauvegarde des données Maintenance du logiciel et formation du personnel	Sans suite
4	Collecte des recyclables secs (hors verre) en porte-à-porte	SUEZ RV
5	Transit, transport et traitement par incinération des ordures ménagères résiduelles	ONYX EST
6	Transit, transport et tri des recyclables secs (hors verre)	PAPREC
7	Collecte du verre déposé en points d'apport volontaire	MINERIS
8	Tout-venant des déchèteries : Mise à disposition de bennes pour les déchèteries/Transport des bennes vers les exutoires/Traitement du tout-venant	SUEZ RV
9	Gravats des déchèteries : Mise à disposition de bennes pour les déchèteries/Transport des bennes vers les exutoires/Traitement des gravats	ONYX EST
10	Ferraille des déchèteries : Mise à disposition de bennes pour les déchèteries/Transport des bennes vers les exutoires/Valorisation de la ferraille	ONYX EST
11	Bois des déchèteries : Mise à disposition de bennes pour les déchèteries/Transport des bennes vers les exutoires/Valorisation du bois	SUEZ RV
12	Cartons des déchèteries : Mise à disposition de bennes pour les déchèteries/Transport des bennes vers les exutoires/Valorisation des cartons	ONYX EST
13	Déchets verts des déchèteries et des plates-formes : Mise à disposition de bennes pour les déchèteries et les plates-formes/Transport des bennes vers les exutoires/Rechargement de tas/Valorisation des déchets verts	SUEZ ORGANIQUE
14	Papier des déchèteries : Transport des bennes vers les exutoires/Valorisation des papiers	ONYX EST
15	Plâtre des déchèteries : Mise à disposition de bennes pour les déchèteries/Transport des bennes vers les exutoires/Valorisation du plâtre	ONYX EST
16	Huisseries des déchèteries : Mise à disposition de contenants pour les déchèteries/Transport des contenants vers les exutoires/Démantèlement et valorisation des huisseries	Infructueux
17	Collecte et traitement des Déchets Dangereux des Ménages, des batteries et des huiles végétales issus des déchèteries (filière hors Eco-DDS)	CHIMIREC EST
18	Fourniture de sacs translucides pour la collecte sélective des déchets ménagers recyclables	PTL
19	Reprise des points d'apport volontaire de collecte sélective (hors verre)	Infructueux

Les lots 4, 14 et 16 ne concernent pas la CC3M mais seulement la CCVP.

2. LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CC3M

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

L'organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire de la CC3M.

Le service est effectué en régie sur les communes de l'ex-CCVM et en prestation, par la société Véolia, sur les autres communes.

La fréquence de ramassage est identique sur le territoire. Elle est dite en « C1 » ce qui signifie que chaque usager a la possibilité de présenter son bac ou son sac une fois par semaine.

Un rattrapage des jours fériés est organisé suivant un planning défini en fin d'année précédente.

En termes de contenant, chaque foyer ou entreprise des secteurs du Bayonnais et de la Mortagne est pourvu d'un ou plusieurs bacs pucés et verrouillés. Leur contenance dépend du nombre d'habitant dans le foyer ou de l'activité exercée (120l, 240l, 770l). Sur le secteur du Val-de-Meurthe, la dotation en bac n'est pas obligatoire. Les usagers présentent leurs déchets soit dans des contenants non uniformes soit directement en sacs.

Opération bacs roulants

Sur le territoire du Val-de-Meurthe, la dotation en bac n'étant pas obligatoire, il a été décidé de poursuivre la vente des contenants restants aux usagers qui en feraient la demande. Ce service n'a plus été proposé après la décision des élus communautaires de doter les habitants de bacs pucés.

Type de bac	120 litres	240 litres
Prix unitaire TTC	26.40 €	33.00 €
Quantités vendues en 2018	12	10

LA COLLECTE SELECTIVE

Généralités

Les déchets recyclables collectés actuellement sur le territoire sont :

- les emballages en plastique,
- les emballages en métal (aluminium et acier),
- les cartonnettes, les journaux-revues-magazines,
- le verre.

La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage matière en imposant, notamment, une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages

ménagers à l'ensemble des emballages en plastique à l'horizon 2022. Pour l'heure, ces extensions ne sont pas appliquées sur notre territoire. Dans ce contexte, le nouveau contrat signé avec l'éco-organisme Adelphe/Citéo (Barème F) propose plusieurs phases d'appel à candidature.

Le porte-à-porte

La collecte des déchets recyclables (hors verre) est assurée en prestation par la société Barisien (Suez) sur l'ex-Mortagne et par l'entreprise Véolia sur l'ex-Bayonnais. La collecte est dite en « C0.5 » ce qui signifie que les prestataires ramassent ces déchets tous les 15 jours.

La CC3M fournit des sacs de tri aux habitants (50 litres) et/ou des bacs à couvercle jaune de 240 litres ou 770 litres pour les entreprises et administrations.

Les points d'apport volontaire

La collecte des déchets recyclables (hors verre) est assurée en prestation par l'entreprise Véolia sur les communes de l'ex-Val-de-Meurthe. Chaque commune compte au minimum :

- 1 conteneur pour les journaux-revues-magazines et la cartonnage (vidage 1 fois par semaine environ),
- 1 conteneur pour les emballages en plastique, métal et les briques alimentaires (vidage 1 fois par semaine environ).



Toutes les communes de la CC3M comptent au minimum 1 conteneur pour la collecte du verre alimentaire. Ils sont vidangés selon un planning semestriel établi par le collecteur Minéris, en fonction des taux de remplissage.

A noter que les dépôts sauvages sont fréquents aux abords des points tri. Pour rappel, tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris est formellement interdit. Les contrevenants s'exposent à des amendes et de possibles condamnations. Ce sont les municipalités qui détiennent le pouvoir de police.

Sur le secteur du Val-de-Meurthe, en 2018, ce sont les agents de la CC3M qui ont procédé au ramassage de ces dépôts, plusieurs fois par semaine.

La reprise des matériaux

Chaque collectivité passe des contrats avec des éco-organismes agréés par l'Etat pour bénéficier de soutiens liés aux coûts de collecte et de traitement des emballages. A ceux-ci s'ajoute les recettes des ventes de matériaux issus de la collecte sélective.

Un nouveau barème de soutien de la filière Emballages est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Les collectivités ont dû redéfinir les repreneurs des matériaux issus de leur collecte sélective pour les 5 années à venir.

Dans ce contexte, le Grand Nancy a proposé la constitution d'un groupement avec pour objectif la vente des matériaux issus de la collecte sélective des différents membres (acier, aluminium, ELA, EMR, cartons de déchetteries, plastiques). La CC3M s'est associée à cette convention.

Les repreneurs retenus dans le cadre de la reprise « option fédération » sont SUEZ et PAPREC.

Mise en place de la regie de tri

Le Conseil Communautaire ayant délibéré pour la mise en œuvre d'une collecte en porte à porte à partir du 1^{er} janvier 2019, il était nécessaire d'élaborer de nouveaux plans de tournées.

Ainsi, un suivi GPS des tournées de 2018 a permis de définir de manière précise les différents circuits. Un ajustement des calendriers de ramassage a également été mené.

Dans cette nouvelle mission, les agents de la CC3M sont guidés par un GPS, posé en fin d'année 2018. En complément de la mission de guidage, cet outil permet de transmettre un certain nombre d'informations au chauffeur (collecte unilatérale, marche arrière, tiré main, horaires d'ouverture de site, etc.) mais aussi aux services (refus de collecte, maintenance, etc.).

LES BIODECHETS – OPERATION COMPOSTEURS



Les habitants de la CC3M ont la possibilité d'acquérir un ou plusieurs composteurs en bois de 600 litres. Le coût du composteur est de 84€, la CC3M contribue à cette opération par une participation de 44€ (reste à charge à l'acheteur 40€). 130 composteurs ont été distribués en 2018.

Cette démarche s'inscrit dans un objectif de réduction des tonnages d'ordures ménagères collectés/traités et vise à une sensibilisation des habitants notamment aux questions de gaspillage alimentaire.

LES DECHETS VERTS HORS DECHETTERIE

Le territoire communautaire s'étend sur près de 267 km² et compte deux déchetteries en activité. Certaines communes du territoire sont éloignées des points de collecte. La question des apports de déchets verts, notamment en haute saison, s'est donc posée.

A cet égard, le Conseil Communautaire, en séance du 4 avril 2018, a délibéré favorablement pour le maintien et l'extension des prestations de collecte et de traitement des déchets verts (bennes et plateformes) sur les communes qui en feraient la demande.

Les sites concernés sont :

- Gerbéviller : 1 benne
- Giriviller, Mattexey, Remenoville et Seranville : 1 plateforme



Ce service fait l'objet d'un forfait supplémentaire dont le montant est indiqué sur la facture semestrielle des usagers concernés

La gestion de chaque plateforme de déchets verts fait l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes, la commune et un agriculteur local. Le but est d'effectuer un suivi régulier des sites. Chaque agriculteur concerné perçoit une rémunération forfaitaire. Une nouvelle convention précisant les missions de chacune des parties a fait l'objet d'une délibération en novembre 2018.

Les bennes et les plateformes sont vidées par la société Véolia.

La benne de déchets verts est collectée 1 fois par semaine en basse saison. En haute saison (avril à octobre), la vidange est programmée 2 fois par semaine. Pour les plateformes, l'enlèvement s'effectue sur demande uniquement.



Afin d'éviter tout risque de déclassement (présence d'indésirables rendant le traitement par compostage impossible) et donc un surcoût de traitement (déchets enfouis), les usagers sont régulièrement informés sur le type de déchets acceptés.

Ainsi, il est interdit de jeter des ordures ménagères, des sacs (quel que soit sa matière), pots de fleurs, cendres, etc. dans la benne ou sur les plateformes de réception des déchets verts.

LES DECHETTERIES

Les deux déchetteries en activité sur le territoire se situent à Bayon et à Blainville-sur-l'Eau.

Celle située à Haussonville a été fermée au public parallèlement à l'ouverture de la déchetterie de Blainville-sur-l'Eau fin 2016.

En 2018, les services de la CC3M ont contacté la DREAL afin de connaître les modalités administratives et techniques liées à la cessation d'activités et la remise en état du site. Les élus de la commune d'Haussonville ont été invités à donner leur avis sur le projet envisagé.



Dans l'attente de la remise en état définitive du site, la location du terrain a été prolongée d'une année (soit jusqu'au 31 décembre 2019) pour un montant de 3 404.62€.

Communes et populations desservies



La déchetterie située à Blainville-sur-l'Eau (34, route de Mont-sur-Meurthe) est accessible aux habitants des communes de Barbonville, Blainville-sur-l'Eau, Charmois, Damelevières, Gerbéviller, Mont-sur-Meurthe, Remenoville, Seranville et Vigneulles sur présentation d'un badge.



La déchetterie située à Bayon (route de Baccarat) est accessible aux usagers des communes de Bayon, Borville, Brémoucourt, Clayeures, Crévéchamps, Domptail-en-l'Air, Einvaux, Essey-la-Côte, Froville, Giriviller, Haigneville, Haussonville, Landécourt, Lorey, Lorumontzey, Mattexey, Méhoncourt, Moriviller, Romain, Rozelieures, Saint-Boingt, Saint-Germain, Saint-Mard, Saint-Remy-aux-Bois, Velle-sur-Moselle, Vennezey, Villacourt et Virecourt. Les utilisateurs disposent d'une vignette autorisant leur accès.

Horaires d'ouverture au public en 2018

A noter que pour les deux déchetteries, le samedi, l'accès est réservé aux seuls particuliers et administrations. Les deux sites sont fermés les jours fériés.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE SITUEE A BLAINVILLE-SUR-L'EAU :

	Horaires d'été (avril à octobre)		Horaires d'hiver (novembre à mars)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h00-17h30		14h00-16h30
Mardi	10h00-12h00	14h00-17h30	10h00-12h00	14h00-16h30
Mercredi	10h00-12h00	14h00-17h30	10h00-12h00	14h00-16h30
Jeudi				
Vendredi	10h00-12h00	13h30-18h30	10h00-12h00	13h30-17h30
Samedi	10h00-12h00	13h30-18h30	10h00-12h00	13h30-17h30
Dimanche				

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE SITUEE A BAYON :

	Horaires d'été (avril à septembre)		Horaires d'hiver (octobre à mars)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi				
Mardi		14h00-18h30		14h00-16h30
Mercredi		14h00-18h30		14h00-16h30
Jeudi		14h00-18h30		14h00-16h30
Vendredi		14h00-18h30		14h00-16h30
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00
Dimanche				

A partir de septembre 2018, une réflexion sur l'harmonisation des horaires des deux déchetteries a été menée. En effet, les gardiens font face à une hausse de la fréquentation sur certaines plages horaires et nombre d'utilisateurs sollicitent l'accès au site de Bayon les matins, en semaine.

Ainsi, les modifications apportées concernent les horaires matin/après-midi et la période été/hiver. L'application des nouveaux horaires sera effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

Fréquentation en déchetteries

Commune	Nombre de passage en 2018	Nombre de passage par habitant	Commune	Nombre de passage en 2018	Nombre de passage par habitant
Barbonville	1 719	3,85	Loromontzey	463	5,09
Bayon	7 096	4,39	Mattexey	327	4,81
Blainville-sur-l'Eau	21 867	5,43	Méhoncourt	1 575	6,56
Borville	334	3,24	Mont-sur-Meurthe	7 600	6,77
Brémoncourt	1 043	6,21	Moriviller	213	2,24
Charmoix	1 245	6,59	Remenoville	296	1,74
Clayeuses	1 771	9,27	Romain	268	3,77
Crévéchamps	2 045	5,18	Rozelieures	552	2,82
Damelevières	18 754	5,82	Saint-Boingt	318	4,24
Domptail-en-l'Air	311	4,32	Saint-Germain	606	3,72
Einvaux	907	2,55	Saint-Mard	498	5,53
Essey-la-Côte	203	2,48	Saint-Rémy-aux-Bois	417	5,87
Froville	396	3,22	Seranville	161	1,64
Gerbéviller	2 461	1,79	Velle-sur-Moselle	1 262	4,34
Giriviller	286	4,03	Venezey	255	4,90
Haigneville	209	3,73	Vigneulles	576	2,32
Haussonville	524	1,68	Villacourt	2 582	6,18
Landécourt	403	4,20	Virecourt	4 439	9,55
Lorey	466	4,16			
Loromontzey	463	5,09	Total	84 448	4,96

En 2018, 84 448 passages ont été comptabilisés, au total, sur les deux déchetteries. Ceci représente une moyenne de 4.96 passages par habitant. A Blainville-sur-l'Eau, la comptabilisation des passages en déchetterie est facilitée par l'utilisation des badges d'accès. A Bayon, la fréquentation est obtenue par comptage manuel.

Les communes pour lesquelles le nombre de passage est le plus important sont Bayon, Blainville-sur-l'Eau, Damelevières et Mont-sur-Meurthe. Les communes enregistrant le nombre de passage par habitant le plus élevé sont Virecourt (9.55) et Clayeures (9.27).

Missions des gardiens

Le(s) gardien(s) présent(s) sur chaque site assure(nt) les missions suivantes :

- faire respecter le règlement intérieur,
- assurer l'ouverture et la fermeture du site,
- contrôler l'accès des usagers à la déchetterie selon les moyens de contrôle mis en place,
- orienter les usagers vers les bennes et les lieux de dépôts adaptés,
- refuser, si nécessaire, les déchets non admissibles et informer l'utilisateur le cas échéant des autres lieux de dépôts adéquats,
- informer la collectivité des besoins d'enlèvement et les anomalies constatées,
- réceptionner, trier et stocker les Déchets Diffus Spécifiques (ne concerne pas les huiles minérales, les déchets d'équipements électriques et électroniques et les piles),
- identifier, quantifier et enregistrer tous les apports des professionnels,
- enregistrer les plaintes et les réclamations des usagers et en informer la collectivité,
- informer la collectivité de toute infraction au règlement,
- tenir à jour les différents registres nécessaires au bon fonctionnement du site,
- veiller à la propreté des lieux.

Déchets acceptés et refusés

Le règlement des déchetteries de la CC3M donne la liste des déchets acceptés et des déchets qui y sont refusés.

Déchets acceptés	Déchets refusés
<ul style="list-style-type: none"> - Cartons (vidés et mis à plat), - Gravats inertes : (cailloux, pierres, tuiles, béton non armé), - Ferrailles et métaux non ferreux (fûts ouverts), - Déchets verts (tailles de haies, feuilles, tontes, broyats de végétaux, branches de moins de 2 mètres de long), - Bois (palettes, emballages, vieux bois vernis ou peint, planches et poutres de moins de 2 mètres de long), - Eléments d'ameublement (chaises, canapés, tables, sommiers), - Tout venant (tapiserie, vitres, sanitaires, citerne PVC non souillée et découpée, laine de verre, moquette), - Polystyrène, - Plâtre (consignes spécifiques selon la déchetterie, se renseigner auprès du gardien), - Huiles végétales, 	<ul style="list-style-type: none"> - Ordures ménagères résiduelles, - Eléments provenant de véhicules motorisés (hors petites pièces strictement métalliques). Exemples de déchets refusés : pare-brise, phares, assises, ... - Déchets de soins, médicaments, - Déchets composés d'amiante, - Béton armé, - Cadavres d'animaux, déchets issus d'abattoirs, - Produits chimiques instables, explosifs, radioactifs, - Bouteilles de gaz et extincteurs (même vidés), - Fûts non dégazés, - Graisses, boues de station d'épuration, matières de vidange des fosses septiques, lisiers, fumiers, - Produits d'usage agricole, bâches agricoles,

<ul style="list-style-type: none"> - Huiles minérales (à vider directement dans la borne) - Déchets Diffus Spécifiques des ménages : uniquement les particuliers (filtres à huile, peintures, solvants, produits phytosanitaires, aérosols), - Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques vides et propres (lave-linge, lave-vaisselle, congélateur, réfrigérateur, micro-ondes, écran, ...), - Verre, - TLC (textile, linge de maison, chaussures : en sac fermé), - Plastiques-métaux / journaux-revues-magazines (uniquement sur le site de Blainville-sur-l'Eau), - Lampes d'éclairage (sauf ampoules à filament et halogènes), - Radiographies, - Cartouches d'encre (cartouches d'impression pour imprimante et fax, laser et jet d'encre) - Piles et accumulateurs portables usagés (alcalines, salines, lithium, bouton, clôture, les accumulateurs / batteries lithium, Ni-MH, Ni-Cd , petit plomb portable). 	<ul style="list-style-type: none"> - Souches d'arbres, - Pneumatiques, - Traverses de chemin de fer traitées. <p>En plus des déchets listés ci-dessus, les déchets refusés pour les professionnels sont les Déchets Diffus Spécifiques (y compris les huiles de vidange) ainsi que les Déchets d'Eléments d'Ameublement ou DEA (sauf détenteurs de mobilier ménager disposant d'une carte professionnelle Eco-mobilier).</p>
--	---

Sécurité des sites

Afin de contribuer à la sécurité des personnes mais aussi dans un objectif de prévention des atteintes aux biens, il a été décidé d'installer 3 caméras sur le site de la déchetterie de Bayon. Le système est identique à celui présent sur la déchetterie de Blainville-sur-l'Eau.

Collectes séparatives

La convention signée entre la CC3M et l'éco-organisme EcoTLC permet l'implantation de bornes pour la collecte des textiles, du linge de maison et des chaussures.

La société Le Relais Lorraine procède à la collecte sur l'ensemble de notre territoire.

Plusieurs sites bénéficient de ces points d'accès.

Site d'implantation	Nombre de bornes
Bayon - Déchetterie	1
Bayon - Rue de la mairie	1
Virecourt - Chemin des chinois	1
Gerbéviller – maison de retraite	1
Gerbéviller - centre	1
Blainville-sur-l'Eau - Déchetterie	3
Blainville-sur-l'Eau - Lilas	1
Blainville-sur-l'Eau - Carrefour	1
Damelevières - Résistance	1

3. LE TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DU TERRITOIRE DE LA CC3M

Les tableaux suivants permettent de connaître les prestataires de collecte, de traitement et les différents repreneurs affectés à chaque type de déchet, sur notre territoire :

DECHETS COLLECTÉS	MODE DE COLLECTE	PRESTATAIRE DE COLLECTE	PRESTATAIRE DE TRAITEMENT	REPRENEURS
EMBALLAGES PLASTIQUES/ACIER/ALU	PAP multiflux sauf sur ex-Val-de-Meurthe en PAV	VEOLIA / BARISIEN	PAPREC / TRIVOSGES SITA	<ul style="list-style-type: none"> Bouteilles et flacons plastique : SUEZ RV NORD EST Aluminium : SUEZ RV NORD EST Acier : PAPREC FRANCE PCC : SUEZ RV NORD EST
PAPIERS/CARTONNETTES	PAP multiflux sauf sur ex-Val-de-Meurthe en PAV	VEOLIA / BARISIEN	PAPREC / ONYX TRIEST / TRIVOSGES SITA	PCNC : PAPREC FRANCE JRM : VEOLIA/SITA/PAPREC GM : VEOLIA/SITA/PAPREC
VERRE	AV avec des conteneurs installés dans les communes et en déchetterie	MINERIS	MINERIS	OI MANUFACTURING
CARTONS	Bennes en déchetteries	VEOLIA / SITA	VEOLIA Ludres 2 LORVAL	CARTONS
DECHETS VERTS	Bennes et plateformes installées dans les communes et en déchetteries	VEOLIA / SITA	VEOLIA Betaigne / TERRALYS MENARMONT	

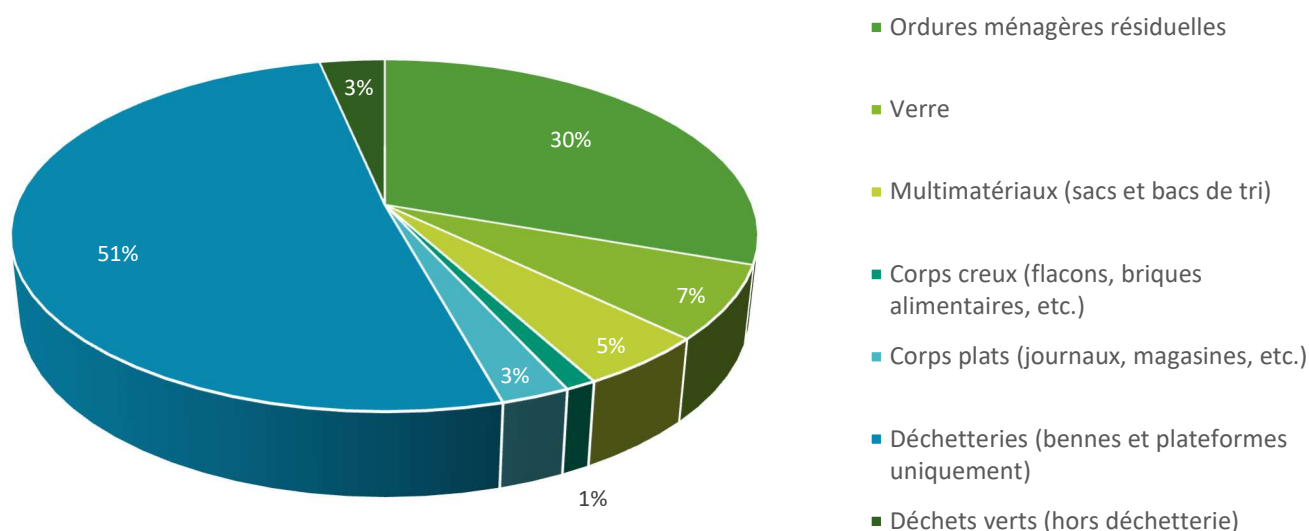
DECHETS COLLECTÉS	MODE DE COLLECTE	PRESTATAIRE DE COLLECTE	SITE DE TRAITEMENT	REPRENEURS / CONVENTIONS
GRAVATS	Bennes en déchetteries	VEOLIA/SITA	SABLIERES DE LA MEURTHE	
FERRAILLE	Bennes en déchetteries	BAUM/SITA	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	
DIB ou TOUT-VENANT	Bennes en déchetteries	VEOLIA/SITA	VEOLIA Ludres 2 / SITA LESMENILS ou VILLONCOURT	
BOIS	Bennes en déchetteries	BAUM/SITA	ROVILLE-DEVANT-BAYON/EGGER RAMBERVILLERS	
PLÂTRE	Bennes en déchetteries (Blainville-sur-l'eau uniquement)	VEOLIA/SITA	VEOLIA Ludres 2	
OMR	PAP	CC3M / VEOLIA	Pré-traitement pour les OMR du Val-de-Meurthe – site de Betaigne / VEOLIA – VAL'ERGIE VEOLIA / VAL'ERGIE (incinération – valorisation énergétique) SOVVAD (incinération – valorisation énergétique)	
TLC	Déchetteries et quelques communes		LE RELAIS (Convention EcoTLC) (réutilisation - recyclage)	
DDS (y compris périmètre EcoDDS)	Déchetteries		ALSADIS / VEOLIA / CHIMIREC - convention EcoDDS (recyclage, valorisation énergétique)	
DEA	Bennes en déchetteries		PAPREC - convention Ecomobilier (recyclage)	

4. ANALYSE DES TONNAGES COLLECTES ET TRAITES

TONNAGE GLOBAUX

SYNTHESE 2018	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Multimatériaux (Sacs et bacs de tri)	Corps creux (Flacons, briques alimentaires...)	Corps plats (Cartonnets, journaux, magazines)	Déchetteries (Benches et plateformes uniquement)	Déchets verts (Hors déchetterie)
Tonnage cumulé	2769,97	617,02	440,87	104,54	232,43	4645,18	303,16

Répartition par type de déchet collecté en 2018



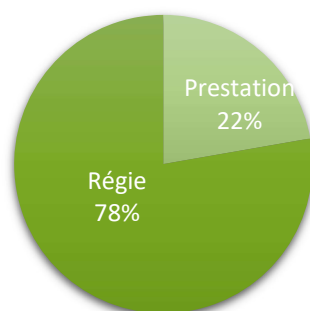
Ce graphique nous permet de constater que les tonnages collectés en déchetterie représentent la proportion la plus importante (51%) tout comme les ordures ménagères résiduelles (30%). Compte tenu de certains modes de traitements (incinération, enfouissement), il est essentiel d'agir par le biais d'actions de communication et de prévention à destination des usagers. Outre l'aspect environnemental qui ne doit en aucun cas être occulté, les coûts liés au traitement de ces déchets et notamment la TGAP ont un impact non négligeable sur les contributions des usagers.

Le verre collecté représente 7% (36.2kg/hab/an). Corps creux et corps plats collectés en points d'apport volontaire représentent environ 4% (soit 36.39 kg/hab/an). Les multimatériaux, à savoir les bacs et sacs de tri ont été collectés à hauteur de 5% des tonnages globaux (soit 56.65 kg/hab/an).

TONNAGES D'OMR

	En Régie	En Prestation	Cumulé
Janvier	198.52	58.20	256,72
Février	158.92	44.58	203,50
Mars	180.86	50.54	231,40
Avril	180.44	49.05	229,49
Mai	193.52	59.14	252,66
Juin	182.18	57.14	239,32
Juillet	183.08	52.04	235,12
Août	183.42	51.72	235,14
Septembre	171.40	47.40	218,80
Octobre	188.30	50.77	239,07
Novembre	169.76	50.19	219,95
Décembre	163.14	45.66	208,80
Total	2 153.54	616.43	2 769,97

Répartition des tonnages d'OMR selon le mode de collecte

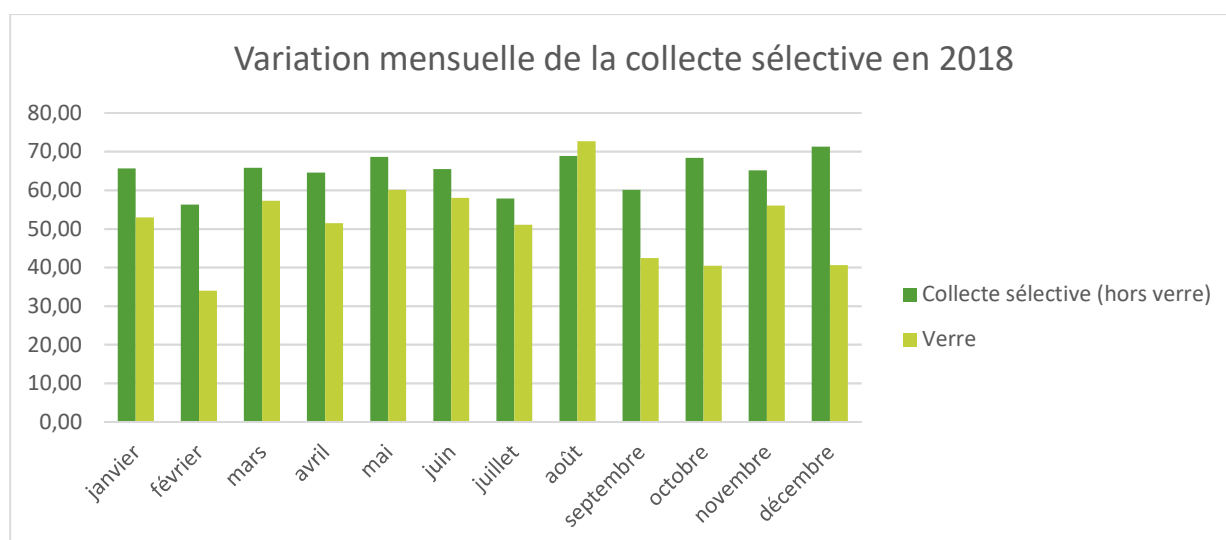


Ce graphique met en évidence les tonnages collectés en 2018 sur le territoire selon le mode de ramassage (régie/prestation). 22% des tonnages d'ordures ménagères résiduelles sont collectés sur les secteurs du Bayonnais et de la Mortagne et 78 % sur le secteur du Val-de-Meurthe. Les deux premiers territoires représentent environ 46 % de la population de la CC3M alors que la seconde moitié représente 54%. Ainsi, la production d'ordures ménagères résiduelle est de 79.21kg/hab. pour les communes en prestation et de 232.59 kg/hab. sur le territoire en régie.

Cette différence de tonnage n'est pas à mettre sur le compte du choix du mode de collecte mais bien de la présence d'un financement par la Redevance Incitative depuis un certain nombre d'années sur les secteurs du Bayonnais et de la Mortagne.

TONNAGES RELATIFS A LA COLLECTE SELECTIVE

	Verre	Multimatériaux	Corps creux	Corps plats	Hors verre cumulé
Mode de collecte	PAV	PAP	PAV	PAV	
Janvier	52,94	32,17	9,54	23,94	65,65
Février	33,96	35,16	7,00	14,10	56,26
Mars	57,28	38,58	7,80	19,38	65,76
Avril	51,46	35,09	7,56	21,90	64,55
Mai	60,08	38,41	10,42	19,78	68,61
Juin	58,04	39,43	8,64	17,36	65,43
Juillet	51,08	32,73	7,78	17,36	57,87
Août	72,70	42,23	10,62	16,02	68,87
Septembre	42,44	34,72	7,58	17,78	60,08
Octobre	40,44	35,13	9,78	23,44	68,35
Novembre	55,98	40,34	7,38	17,40	65,12
Décembre	40,62	36,88	10,44	23,97	60,60
TOTAL	617,02	440,87	104,54	232,43	767,15



Les données présentées ci-dessus permettent une analyse des variations saisonnières selon le type de collecte des déchets recyclables.

Les déchets recyclables (hors verre) font l'objet de caractérisations régulières et cela pour chacun des 3 anciens territoires. Un agent de la CC3M est présent à chacune d'elle.

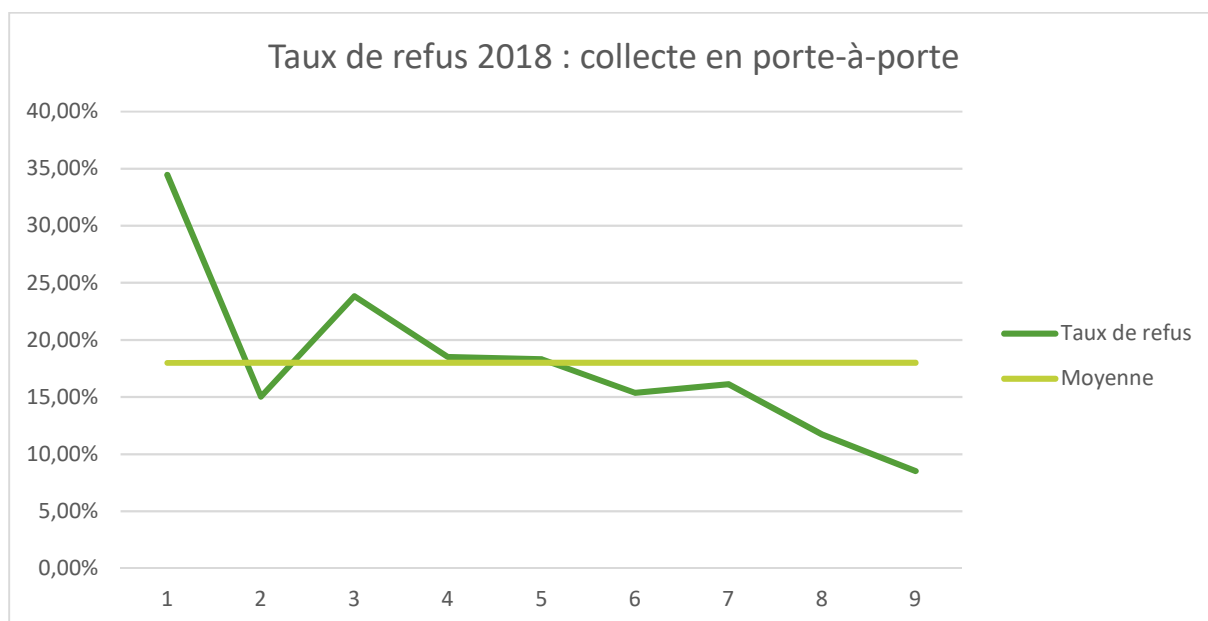
Les caractérisations ont pour objectif de déterminer la proportion de chacun des matériaux constituant le flux à trier. En pratique, neuf caractérisations ont lieu par marché sur l'année. Un échantillon de déchets recyclables est prélevé à l'arrivée du camion puis, les différents matériaux sont triés et pesés.

Le résultat obtenu permet de déterminer, pour partie, les soutiens qui seront versés à la CC3M par l'éco-organisme dans le cadre du contrat Barème F (Adelpho/Citéo).

Les refus, composés des erreurs de tri, qu'elles soient volontaires ou involontaires, participent à alourdir la facture de traitement. Il est important de souligner que les consignes de tri délivrées à la fois par le biais de documents écrits (bulletin intercommunal, plaquettes d'information) mais aussi par l'organisation d'animations, concourent à la diminution de ces erreurs. Il est donc primordial d'établir un plan de communication à destination des usagers du service.

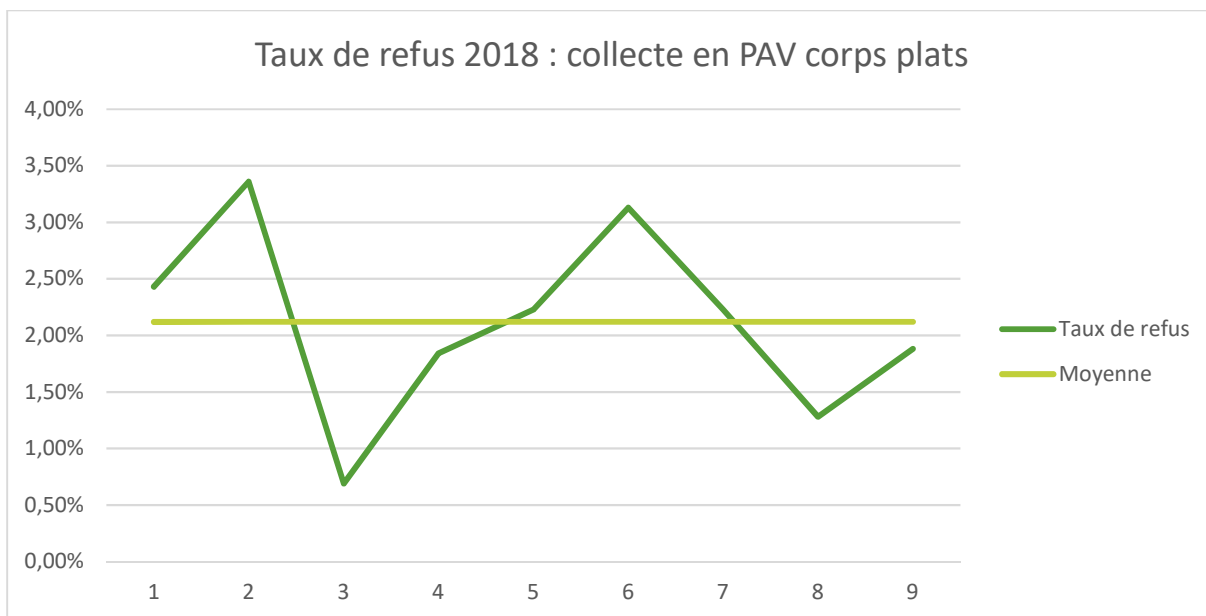
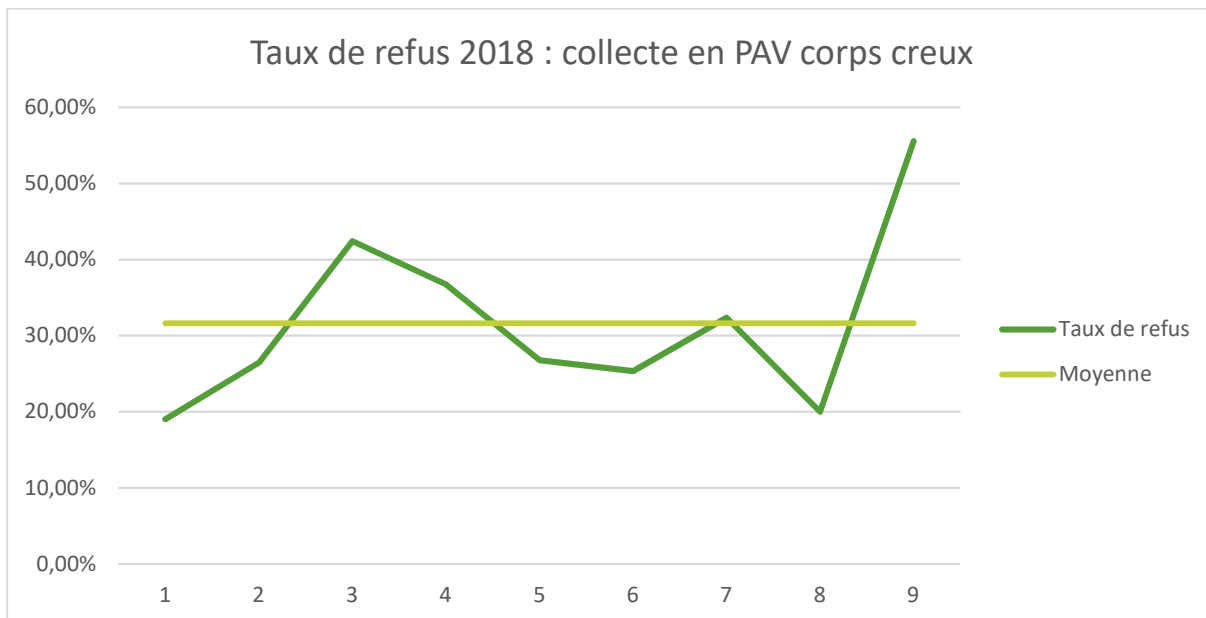


Les principaux types de refus sont : les imbriqués, les bouteilles contenant du liquide, le verre, les vêtements, les mégots, de la nourriture, du polystyrène et des plastiques non recyclables.



Note : ce graphique n'intègre pas les refus du secteur de la Mortagne. En effet, les caractérisations de ce secteur sont incluses dans le cadre du Groupement de l'Est Lunévillois.

La moyenne du taux de refus pour la collecte en porte à porte est de 18%. Sur les 9 caractérisations, seule celle du mois de janvier a une valeur supérieure à 25%.



Sur le secteur du Val-de-Meurthe, on observe une forte disparité des taux de refus entre les deux flux collectés. En effet, les valeurs constatées pour les corps plats sont faibles (moyenne de 2.12%). Ces déchets sont bien triés et la principale erreur constatée est celle des revues sous blister. A l'inverse, les corps creux enregistrent des valeurs élevées (moyenne de 31.64%). A noter que sur 9 caractérisations, 7 ont un taux de refus supérieur à 25%. Les déchets refusés dans ces conteneurs sont parfois atypiques : huile de vidange, matériel électrique, parapluies, etc.

TONNAGES DE DECHETS VERTS

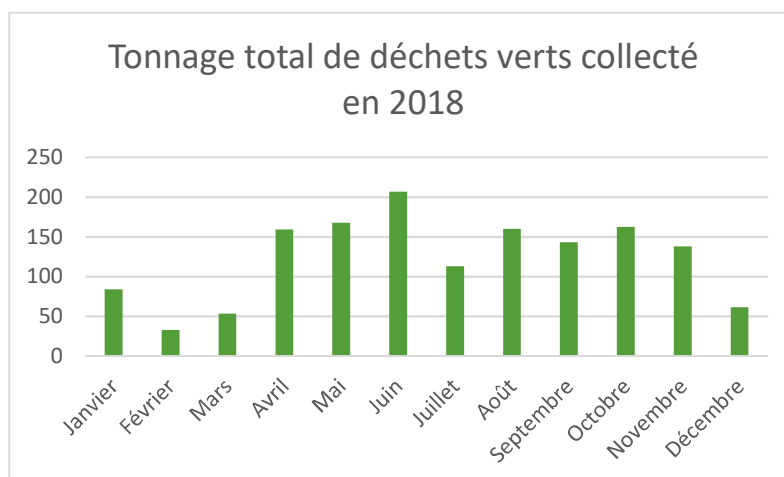
En déchetterie, les déchets verts sont collectés soit par le biais d'une benne (Bayon) soit par le biais d'une plateforme (Blainville-sur-l'Eau).

Hors déchetterie, la commune de Gerbéviller dispose d'une benne, les communes de Giriviller, Mattexey, Remenoville et Seranville disposent d'une plateforme.

Mois	En déchetterie (2 sites)	Hors déchetterie	Cumulé
Janvier	56,04	28,12	84,16
Février	29,18	3,68	32,86
Mars	45,14	8,08	53,22
Avril	120,76	38,56	159,32
Mai	134,18	33,28	167,46
Juin	165,52	41,26	206,78
Juillet	92,46	20,46	112,92
Août	119,52	40,52	160,04
Septembre	121,6	21,7	143,3
Octobre	134,46	27,88	162,34
Novembre	113,8	24,2	138
Décembre	46,06	15,42	55,86
Tonnage annuel	1178.72	303,16	1481.88

Ce tableau présente la saisonnalité des dépôts de déchets verts selon les sites. Les tonnages les plus importants sont constatés entre avril et novembre.

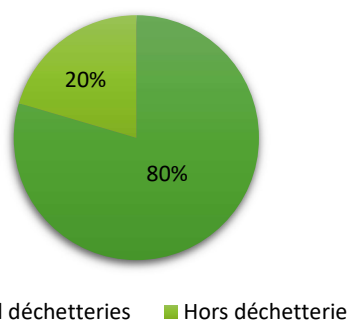
Les apports de déchets verts sont à mettre en lien avec les conditions météorologiques. D'une année à l'autre, les tonnages peuvent être sensiblement différents.



Le graphique ci-dessous nous permet de constater la proportion des apports de déchets verts selon le site de dépôt. Ainsi, les déchets verts apportés en déchetteries de Bayon et de Blainville-sur-l'Eau représentent 79%. Les apports sur des lieux décentralisés (benne ou plateformes) concentrent 21% des apports pour environ 10.5% de la population directement concernée.

En comparaison, les apports sur la déchetterie de Bayon ont été de 308.38t et de 303.16t sur les sites décentralisés. Les usagers des communes avec un service supplémentaire bénéficient d'une proximité immédiate favorisant, de fait, les apports.

Tonnages annuels de déchets verts selon le mode de collecte



Une partie du compost issu du traitement des déchets verts est rétrocédé à la Communauté de Communes, deux fois par an (avril et octobre) à hauteur de 5% environ des tonnages totaux entrants. Celui-ci est mis gratuitement à la disposition des habitants.

TONNAGES DE DECHETS ISSUS DES DECHETTERIES

Le tableau ci-dessus présente les variations mensuelles des différentes fractions de déchets collectées en déchetteries (uniquement sur les sites de Bayon et Blainville-sur-l'Eau).

	Tout-venant	Bois	Ferraille	Plâtre	Déchets verts (hors PF et benne décentralisées)	Cartons	Gravats	DEEE	Mobilier	DDS (hors périmètre)	Eco DDS	Piles	Lampes
janvier	130,28	36,52	8,84	6,24	56,04	8,98	32,22	159,9	373,96	16,12	21,29	2,14	0,48
février	80,08	18,71	6,01	2,42	29,18	7,62	15,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
mars	127,30	31,72	11,48	2,90	45,14	8,18	42,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
avril	167,76	54,66	18,50	5,48	120,76	13,24	90,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
mai	160,42	38,52	14,45	5,00	134,18	8,28	96,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
juin	146,52	39,02	16,06	3,92	165,52	8,52	51,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
juillet	134,30	35,42	14,41	4,90	92,46	13,65	46,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
août	160,50	47,88	12,26	5,44	119,52	10,26	77,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
septembre	129,44	45,35	12,31	3,28	121,60	8,78	83,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
octobre	140,62	38,13	13,78	2,30	134,46	12,30	71,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
novembre	129,72	27,94	7,14	4,68	113,80	7,30	47,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
décembre	125,70	40,13	11,14	3,14	46,06	9,62	38,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1632,64	454,00	146,38	49,70	1178,72	116,73	693,05	159,90	373,96	16,12	21,29	2,14	0,48

Les apports en déchetterie ont essentiellement lieu entre les mois d'avril et octobre. Les déchets de plâtre ne concernent que la déchetterie de Blainville-sur-l'Eau. En effet, le marché en cours sur le secteur du Bayonnais ne prévoit pas ce type de prestation.

Le tout-venant représente la part la plus importante en termes de tonnages collectés (34%). Comme nous avons pu le dire précédemment l'impact n'est pas négligeable puisque les DIB sont enfouis. Une taxe est appliquée sur les tonnes traitées (TGAP). Ce cout est répercuté sur les contributions des usagers.

Les tonnages de déchets verts sont eux aussi conséquents (24%). A noter qu'une partie (non comprise dans ces chiffres) est collectée via les bennes et plateformes décentralisées. L'ambassadeur du tri sensibilise régulièrement les habitants du

territoire à la question de la valorisation des déchets verts (compostage domestique, mulching, paillage...).

La part de cartons et de ferraille collectée est moindre. Or, ces déchets font l'objet d'une vente matière auprès de divers repreneurs.

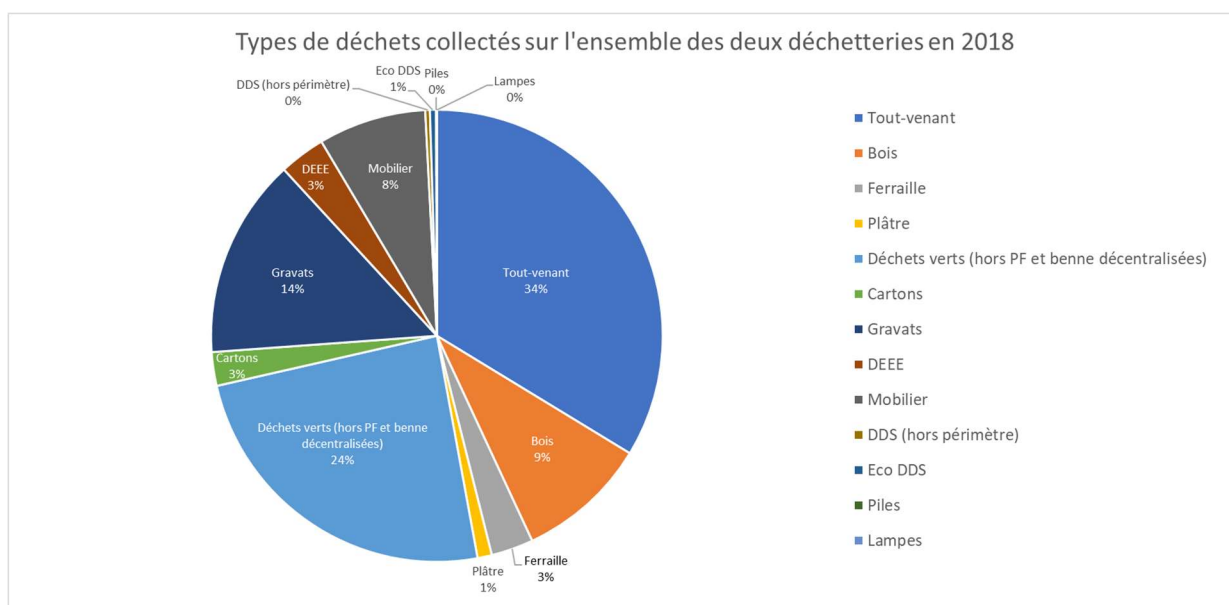
A noter que la mise en place de bennes pour la collecte du mobilier a permis de détourner 373.96 tonnes de déchets qui auraient été déposés dans la benne tout-venant, la benne bois ou dans la benne ferraille engendrant, de fait, des coûts de transport et de traitement supplémentaires. En 2017, le tonnage total de mobilier collecté était de 342.04 tonnes.

La collecte des produits dangereux en lien avec EcoDDS a permis de détourner 21.29 tonnes de déchets en 2018 (soit près de 18 000€). La répartition par type de déchet est la suivante :

- Pâteux : 16.01t
- Vides : 3.173t
- Aérosols : 0.31t
- Liquides : 1.144t
- Phytosanitaires : 0.377t
- Filtres : 0.054t
- Acides : 0.072t
- Bases : 0.077t
- Combustibles : 0.07t

En 2018, le tonnage de DEEE collectés est de 159.9 soit 9.4kg/hab. En 2017, le tonnage collecté était de 150.7 tonnes soit une progression d'environ 6%. Cela représente 25 466 appareils électriques et électroniques collectés.

En 2018, la part des écrans collectés a baissé (-4.8%) alors que les autres flux ont augmenté : PAM (+7.4%), GEMHF (+9.6%) et GEMF (+6.6%).



TONNAGES DES AUTRES COLLECTES

En début d'année 2018, le territoire comptait 11 points d'apport volontaire des TLC. Au total, 77.44 tonnes ont été collectées.

Site d'implantation	Poids collecté (en kg)
Bayon - Déchetterie	17 755
Bayon - Rue de la mairie	3 419
Virecourt - Chemin des chinois	6 514
Gerbéviller – maison de retraite	9 262.41
Gerbéviller - centre	
Blainville-sur-l'Eau : Déchetterie et Aldi	12 141+ 5 615 = 17 756
Blainville-sur-l'Eau - Lilas	4 626
Blainville-sur-l'Eau - Carrefour	15 469
Damelevières - Résistance	2 641

Sur le Bayonnais, la tendance est à la baisse des tonnages collectés alors que sur le secteur du Val-de-Meurthe, ils progressent par rapport à 2017.

5. INDICATEURS FINANCIERS

MODALITES DE FINANCEMENT

Le service des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM).

La collectivité perçoit des produits issus de la vente de matériaux et d'énergie, de la vente de composteurs et de bacs roulants, de soutiens accordés par les sociétés agréées et des aides diverses. Ces produits viennent en déduction du coût global du service afin de garantir un besoin de recouvrement le plus juste possible.

Produit total de la TEOM + RIEOM	1 626 036.62
Redevance spéciale & facturation usagers (accès des professionnels aux déchetteries)	7 220.00
Ventes de produits et d'énergie	100 390.14
Ventes d'autres produits	6 180.68
Soutiens accordés par les sociétés agréées	228 108.79
Aides diverses	9 790.03
TOTAL DES RECETTES 2018	1 977 726.26

Le produit de la TEOM (taux identique pour les usagers) et de la RIEOM correspond aux contributions des usagers soit via la Taxe Foncière (secteur du Val-de-Meurthe) soit via une facture spécifique (secteurs du Bayonnais et de la Mortagne).

La redevance spéciale et facturation usagers correspond à la facturation des dépôts de matières par les professionnels sur les déchetteries, le nettoyage et le changement de serrure de bac OM, la facturation de perte de carte.

La vente de produits et d'énergie correspond à la valorisation énergétique liée à l'incinération des ordures ménagères résiduelles ainsi que la vente de matériaux (cartons, verre, acier, etc.).

La vente d'autres produits est le résultat des distributions de composteurs et de bacs roulants.

Les soutiens versés par les sociétés agréées intègrent les montants perçus par les éco-organismes en convention avec la CC3M (Citéo, Ecofolio, EcoTLC, Ecomobilier, EcoDDS, ...).

Les aides diverses comprennent les aides à l'emploi, des amortissements d'aides à l'investissement

COUTS DES PRESTATIONS

Les données ci-dessous ne prennent pas en compte les coûts liés à la régie, aux charges de structure, à la communication, etc. L'exploitation de la matrice des coûts nous permet d'observer des données chiffrées de manière plus approfondie en fonction du type de service et de prestation.

Les différents coûts liés aux prestations de service (donc hors frais de régie) en 2018 sont les suivants :

Types de matériaux	Montants (TTC)
Verre	41 932.47
Recyclables multi-matériaux	202 206.49
Papiers/cartonnettes	37 087.93
Plastiques/métaux	63 575.59
OMR dont TGAP	608 359.90
Tout-venant dont TGAP	206 873.50
Déchets verts (décentralisés et déchetteries)	42 068.02
Gravats	8 392.37
Cartons	15 053.18
Bois	15 862.07
Métaux	8 439.51
Plâtre	1 146.58
DDS	21 329.97
TOTAL	1 272 327,58

Ces données comprennent à la fois la location des contenants, les frais de transport, traitement, reprise de tas, etc.

Il est intéressant de mettre ces coûts en relation avec les tonnages collectés. Les montants sont cumulés pour l'ensemble de la collectivité. Or, les coûts des prestations et les modalités de calcul sont très différents d'un secteur à l'autre compte tenu des marchés conclus précédemment. Les modes de collecte et de traitement sont également à prendre en considération (exemple : porte-à-porte multi-matériaux/point d'apport volontaire bi-flux).

VALORISATION ET SOUTIENS

Le tableau ci-dessous permet de visualiser plus en détail les montants perçus par la collectivité relatifs à la vente de produits ainsi que l'octroi de différents soutiens.

Les modalités de calcul des soutiens diffèrent d'un éco-organisme à l'autre. Les tonnages collectés sont bien entendu la composante principale mais d'autres critères sont pris en compte (développement durable, communication, actions de sensibilisation, ...).

Les montants relatifs à la vente de matière sont dépendant du cours des marchés, de la présence de prix plancher et des exutoires (exemple : fermeture des frontières chinoises vis-à-vis de certaines qualités de matériaux).

Types de soutien/matériaux	Montants
Adelphe (dont SDD)	183 914,22
Ecofolio	16 648,38
Acier	6 198,21
Aluminium	4 896,00
JRM	20 235,52
Plastiques	23 934,36
Gros de Magasin	0
Verre	17 875,06
OCAD3E	10 714,15
Ecomobilier	12 610,90
Métaux déchetterie	13 782,43
Cartons déchetterie	90,06
EcoDDS	2 541,76
EcoTLC	1 679,40
TOTAL	315 120,45

LA MATRICE DES COÛTS

La matrice des coûts est un outil délivré par l'ADEME afin de connaître les coûts de détail et de composante des déchets dans une procédure identique sur tout le territoire français afin d'en tirer des statistiques et des comparatifs nationaux suivant la typologie de chaque collectivité.

Cet outil est alimenté tout au long de l'année après contrôle des factures, des bons de reprises, etc.

L'objectif de la mise en place d'un tel outil étant le partage de données au niveau national afin d'améliorer les performances de chaque territoire.

Extrait de la matrice de la CC3M – 2018

Matrice standard de présentation des coûts du service déchets											
Année 2018											
Montants en € HT	FLUX DE DÉCHETS								Total		
	OMR	Verre	Recyclables Multimatériaux	Recyclables Corps creux	Recyclables Corps plats	Déchetterie	Bennes DV	Autres Textiles			
Population desservie (hab)	16 794	16 794	7 684	9 110	9 110	16 794	1 750	16 794	16 794		
Tonnages de référence	2 770	617	441	302	105	4 133	303	0	8 671		
Ratio	165	27	57	33	11	246	172	0	723		
Population en prestation à des tiers											
Tonnage en prestation à des tiers											
Charges	Charges de structure	52 459,45 €	2 921,73 €	14 184,96 €	4 172,19 €	2 426,50 €	32 957,11 €	870,25 €	- €	109 992,20 €	
	Communication	12 296,26 €	684,84 €	3 324,89 €	977,94 €	568,76 €	7 725,00 €	203,98 €	- €	25 781,69 €	
	TOTAL	64 755,71 €	3 606,57 €	17 509,85 €	5 150,14 €	2 995,26 €	40 682,12 €	1 074,24 €	- €	135 773,89 €	
	Prévention	14 702,95 €	890,87 €	636,54 €	436,27 €	150,94 €	10 554,75 €	437,71 €	- €	27 810,03 €	
	Pré-collecte et collecte	164 431,11 €	39 888,43 €	120 106,95 €	35 623,05 €	20 742,05 €	139 642,15 €	6 403,30 €	- €	526 837,04 €	
	Pré-collecte	18 021,41 €	1 768,00 €	13 522,11 €	- €	- €	- €	- €	- €	33 311,52 €	
	Collecte	146 409,70 €	38 120,43 €	106 584,83 €	35 623,05 €	20 742,05 €	139 642,15 €	6 403,30 €	- €	493 525,52 €	
	Transit/transport	- €	- €	- €	- €	- €	119 169,98 €	- €	- €	119 169,98 €	
	Traitement	- €	- €	77 239,25 €	22 172,93 €	12 974,24 €	171 234,21 €	5 305,30 €	- €	288 925,94 €	
	Tri / conditionnement	- €	- €	77 239,25 €	22 172,93 €	12 974,24 €	2 648,07 €	- €	- €	115 034,50 €	
	Tri	- €	- €	- €	- €	- €	22 713,86 €	- €	- €	22 713,86 €	
	Conditionnement	- €	- €	- €	- €	- €	5 305,30 €	- €	- €	5 305,30 €	
	Autre valorisation matière-énergie	- €	- €	- €	- €	- €	10 901,00 €	- €	- €	10 901,00 €	
	Stabilisation de déchets organiques	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	Séchage par déshydratation	- €	- €	- €	- €	- €	133 335,92 €	- €	- €	133 335,92 €	
	Gestion des inertes	- €	- €	- €	- €	- €	1 635,35 €	- €	- €	1 635,35 €	
	Enlèvement et traitement déchets dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	19 388,88 €	- €	- €	19 388,88 €	
	Autres charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	(REG) - XXXX / XXXX	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	(REG) - XXXX / XXXX	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	TOTAL	179 134,06 €	40 779,30 €	197 982,74 €	58 232,25 €	33 867,23 €	459 989,97 €	12 146,31 €	- €	982 131,88 €	
	(REG) - Incinération / Énergie	553 054,45 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	553 054,45 €	
	(REG) - Technique / Matériaux / Soutiens	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	(REG) - Traitement matériaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	(REG) - (charges / produits)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	Produits	Ventes de produits et d'énergie	- €	17 875,06 €	10 354,52 €	24 838,44 €	33 449,63 €	13 872,49 €	- €	- €	100 390,14 €
		Matériaux	- €	17 875,06 €	10 354,52 €	24 838,44 €	33 449,63 €	13 872,49 €	- €	- €	100 390,14 €
Composés		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Énergie		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Prestations à des tiers		- €	- €	- €	- €	- €	1 854,20 €	- €	- €	1 854,20 €	
Autres produits		4 326,48 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 326,48 €	
TOTAL		4 326,48 €	17 875,06 €	10 354,52 €	24 838,44 €	33 449,63 €	15 726,69 €	- €	- €	106 570,82 €	
Soutien accordé par les sociétés agréées		21 697,28 €	7 420,39 €	76 603,55 €	89 470,92 €	5 370,45 €	25 866,81 €	- €	1 679,40 €	228 108,79 €	
Aides "reprises" aux investissements		3 403,00 €	- €	- €	- €	- €	2 120,00 €	- €	- €	5 523,00 €	
Fonctionnement & communication		- €	- €	- €	- €	- €	4 267,03 €	- €	- €	4 267,03 €	
Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
TOTAL	3 403,00 €	- €	- €	- €	- €	6 387,03 €	- €	- €	9 790,03 €		
TOTAL PRODUITS	29 426,76 €	25 295,45 €	86 958,07 €	114 309,36 €	38 820,08 €	47 980,53 €	- €	1 679,40 €	344 469,64 €		
Montant de la TVA acquittée	65 195,84 €	3 914,31 €	21 389,41 €	5 917,67 €	3 451,92 €	38 098,79 €	1 244,66 €	- €	139 212,61 €		
Contribution des usagers	895 285,37 €	24 733,37 €	161 189,57 €	- €	1 606,64 €	534 889,51 €	15 552,16 €	- €	1 633 256,62 €		
TEOM	506 795,67 €	14 000,86 €	91 244,85 €	- €	909,47 €	298 698,75 €	8 903,64 €	- €	920 453,24 €		
REOM	388 489,70 €	10 732,51 €	69 944,72 €	- €	697,17 €	236 190,76 €	6 748,52 €	- €	705 263,38 €		
Relevance spéciale à facturation	- €	- €	- €	- €	- €	7 220,00 €	- €	- €	7 220,00 €		
Contributions des collectivités	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
Coûts											
	OMR	Verre	Recyclables Multimatériau	Recyclables Corps creux	Recyclables Corps plats	Déchetterie	Bennes DV	Autres Textiles	Total		
Coût complet		44 385,88 €	215 492,59 €	63 382,39 €	36 862,50 €	500 672,09 €	13 220,55 €	- €	1 564 389,40 €		
Coût technique	792 617,75 €	26 510,82 €	205 138,07 €	38 543,95 €	3 412,87 €	484 945,40 €	13 220,55 €	- €	1 564 389,40 €		
Coût partagé	770 920,47 €	19 090,43 €	128 534,52 €	- 50 926,97 €	- 1 957,58 €	459 078,59 €	13 220,55 €	- 1 679,40 €	1 336 280,61 €		
Coût aidé HT	767 517,47 €	19 090,43 €	128 534,52 €	- 50 926,97 €	- 1 957,58 €	452 691,56 €	13 220,55 €	- 1 679,40 €	1 326 490,58 €		
Coût fiscal (TVA acquittée)	65 195,84 €	3 914,31 €	21 389,41 €	5 917,67 €	3 451,92 €	38 098,79 €	1 244,66 €	- €	139 212,61 €		
Coût aidé TTC	832 713,31 €	23 004,74 €	149 923,93 €	- 45 009,30 €	- 1 494,35 €	490 790,35 €	14 465,21 €	- 1 679,40 €	1 465 703,19 €		
Coût imputé	895 285,37 €	24 733,37 €	161 189,57 €	- €	1 606,64 €	534 889,51 €	15 552,16 €	- €	1 633 256,62 €		
Coût aidé HT (€/hab.)	45,70 €	1,14 €	16,73 €	- 5,59 €	- 0,21 €	26,96 €	7,55 €	- 0,10 €	78,99 €		
Coût aidé TTC (€/hab.)	49,58 €	1,37 €	19,51 €	- 4,94 €	- 0,16 €	29,22 €	8,27 €	- 0,10 €	87,28 €		
Coût aidé HT (€/tonne)	277,09 €	30,94 €	291,55 €	- 168,54 €	- 18,73 €	109,53 €	43,61 €	#DIV/0!	152,98 €		
Coût aidé TTC (€/tonne)	300,62 €	37,28 €	340,06 €	- 148,96 €	- 14,29 €	118,75 €	47,71 €	#DIV/0!	169,04 €		

Pour chaque déchet, tous les postes de dépenses ou de recettes correspondants sont renseignés.

Lorsque ces données sont renseignées dans la base de données SINOE, les agents ont la possibilité de comparer les indicateurs aux autres territoires possédant les mêmes caractéristiques ou avec des entités plus étendues (département, territoire français).

6. PREVENTION ET SENSIBILISATION

LES ANIMATIONS DE L'AMBASSADEUR DU TRI

En 2018, plusieurs animations et actions de sensibilisation ont été menées par Christian GUZRANYI, ambassadeur du tri de la CC3M.

Portes ouvertes à la déchetterie

Le dimanche 29 avril, les habitants du secteur étaient invités à découvrir la déchetterie située à Blainville-sur-l'Eau. Cette rencontre était l'occasion d'aborder plusieurs thématiques : les quantités de déchets collectées, les exutoires, les coûts associés, les alternatives, etc.

Ce rendez-vous n'a pourtant pas rencontré le succès escompté.



Le gaspillage alimentaire



Au cours du 1^{er} semestre, une action de sensibilisation au gaspillage alimentaire a été conduite en partenariat avec les responsables du Collège Langevin-Wallon. Christian GUZRANYI a rencontré les élèves durant une semaine lors des déjeuners afin d'effectuer des campagnes de pesées par types d'aliments non-consommés.

Ces actions ont pour objectifs de faire prendre conscience à toute personne se restaurant sur place de l'importance de ne pas gaspiller et éventuellement de proposer des solutions (ajustement des quantités, disposition des aliments en début ou en fin de chaîne, etc.) visant à une diminution des quantités de nourriture jetées.

Animations en milieu scolaire



Au cours de l'année, des animations ont été proposées dans les différents groupes scolaires du territoire. Ces rencontres sont l'occasion de sensibiliser les enfants au tri des déchets afin qu'ils reproduisent les mêmes gestes de retour à la maison.

A Mont-sur-Meurthe, les maternelles de Saint-Exupéry ont effectués plusieurs petits exercices sur le tri.

La visite du centre de tri



En juin, les élèves de CM₂ ayant gagné le concours de piles ont eu l'opportunité de visiter le centre de tri de Paprec à Dieulouard.

Rencontre avec les associations

Certaines associations du territoire ont souhaité informer leurs adhérents sur la thématique des déchets ménagers et assimilés. Ce fut le cas en avril lorsque l'ambassadeur du tri de la CC3M a rencontré « Les Amis de Georges ». Lors de cet échange, il a été expliqué les raisons de la mise en œuvre du tri sélectif, les valorisations possibles et les couts inhérents à ce service.

Mais aussi des rencontres avec des bailleurs, des syndics, des entreprises,

2018 a également été marquée par la tenue de réunions publiques dans chacune des 6 communes concernées par un passage en redevance incitative au 1^{er} janvier 2020. Ces réunions étaient animées par le Président, le Vice-Président, la Directrice, l'agent de développement et l'ambassadeur du tri. Le Maire de chaque commune était également présent.

LA COMMUNICATION

En 2018, de nombreux documents ont été édités notamment dans le cadre de la distribution des nouveaux bacs (secteur Val-de-Meurthe) et de la mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte à partir du 1^{er} janvier 2019.

Deux bulletins entièrement consacrés aux ordures ménagères ont été publiés (1^{er} semestre et en novembre). En juillet, 2 pages du bulletin intercommunal étaient dédiées à la thématique des déchets.

Des réunions publiques se sont déroulées dans chacune des six communes du secteur du Val-de-Meurthe afin d'informer les usagers sur la Redevance Incitative. A cet effet, une fiche spécifique a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres (explication, calendrier de mise en œuvre, dates des réunions, etc.). Les habitants du secteur du Bayonnais (foyers de 3 personnes) ont également reçu un document visant à une harmonisation des règles de dotation.

Par ailleurs, le poster des consignes de tri, les étiquettes des bacs et des refus de tri, les calendriers de collecte ont été mis à jour.